

**ARRÊTÉ N° 2024-46-CONC**  
**PORTANT RENOUELEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS**  
**AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;  
**Vu** l'ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6 ;  
**Vu** l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire, et notamment son article 8 ;  
**Vu** l'ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire, et notamment son chapitre II ;  
**Vu** l'ordonnance 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 1er ;  
**Vu** Le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;  
**Vu** Le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;  
**Vu** Le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints Territoriaux d'animation de 1ère classe ;  
**Vu** Le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;  
**Vu** l'arrêté 2023-42-CONC du 29 juin 2023 portant liste nominative des candidats admis au concours d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe session 2023 ;  
**Vu** l'arrêté n° 2023-44-CONC du 4 juillet 2023 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe ;  
**Considérant** qu'il convient de radier au 10 septembre 2024 les lauréats de la session 2019 non nommés dont la durée d'inscription sur liste d'aptitude est arrivée à échéance, périodes de suspension du décompte dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire incluses ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, mise à jour au 21 novembre 2024, comporte les 14 noms des lauréats de la session 2023.  
Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les candidats ci-dessous cités :

NOM	Prénom
DIA	Salmata
DUPRE EFFOSSE	Charlotte
FEILLER	Claire
FEREY	Delphine
HEBERT	Marie
JEAN	Anaïs
KOUSSOU	Harry

NOM	Prénom
LABARDACQ	Gilles
LANDRON	David
LEGOUPIL	Benoît
LEREVEREND	David
MALONGA	Joefferson
RENOUX	Maxime
VAUBRUN	Rémy

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT À ÉVREUX, le 21 novembre 2024  
Le Président



Pascal LEHONGRE

